



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 24 février 2008

Hans Hirter, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
Initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»	601'034 31.9%	1'281'962 68.1%
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II	938'658 50.5%	918'985 49.5%
Participation	38.2%	

gfs.bern
Recherche en politique,
communication et société
Hirschengraben 5
3011 Berne
Tél. 031 311 08 06
Fax. 031 311 08 19
E-mail: info@gfsbern.ch

Université de Berne
Institut de recherche en sciences politiques
Lerchenweg 36
3000 Berne 9

Tél. 031 631 83 31
Fax. 031 631 85 90
E-mail: hirter@ipw.unibe.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Berne.

Département de Science Politique de l'Université de Berne

Responsable: Prof. Dr. Wolf Linder

Analyses/commentaires: Dr. Hans Hirter

gfs.bern, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp

Direction du projet: Matthias Bucher

Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Georges Ulrich

Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally

Support CATI: Remo Valsangiacomo

Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Ing. Emilio Violi, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2007) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Hans Hirter & Wolf Linder (2008) : analyse de la votation fédérale du 24 février 2008, gfs.bern et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977qq.

Table des matières

1. Importance accordée aux objets, participation et formation de l'opinion	5
1.1 Importance accordée aux objets et participation	5
1.2 Formation de l'opinion	8
2. L'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques »	10
2.1 Situation initiale	10
2.2 Perception	11
2.3 Profil du vote	12
2.4 Motifs du choix	14
2.5 Arguments pour et contre	16
3. Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II	18
3.1 Situation initiale	18
3.2 Perception	19
3.3 Profil du vote	20
3.4 Motifs du choix	22
3.5 Arguments pour et contre	24
4. Données méthodologiques	26
5. Principaux résultats de l'analyse des votations du 24 février 2008	28

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

Cantons	Participation en %	Bruit des avions de combat à réaction en % oui	Réforme de l'imposition des entreprises II en % oui
Suisse	38.2	31.9	50.5
ZH	37.0	29.2	50.2
BE	32.6	34.1	48.5
LU	42.9	27.0	58.3
UR	32.8	22.8	52.7
SZ	39.1	20.4	60.7
OW	44.7	22.7	60.9
NW	50.7	19.5	64.3
GL	29.2	21.3	59.6
ZG	46.6	25.5	62.0
FR	37.6	32.3	44.8
SO	36.5	25.3	44.6
BS	41.0	42.7	41.7
BL	40.0	33.4	42.8
SH	60.2	23.8	51.4
AR	37.3	25.9	53.4
AI	30.0	20.4	63.7
SG	34.9	25.5	53.1
GR	35.5	30.4	57.7
AG	34.3	23.8	50.6
TG	32.5	21.8	57.2
TI	32.1	29.3	54.4
VD	43.3	36.5	45.6
VS	43.9	43.6	53.2
NE	47.5	39.5	40.4
GE	61.6	47.9	52.7
JU	38.1	43.0	42.7

Source : <http://www.admin.ch> (résultat provisoire)

1. Importance accordée aux objets, participation et formation de l'opinion

1.1 Importance accordée aux objets et participation

Le 24 février 2008, les électrices et électeurs approuvaient la révision de plusieurs lois fédérales et rejetaient une initiative populaire. La révision des lois concernait des mesures d'amélioration des conditions cadres fiscales pour les entreprises en général et pour les petites et moyennes entreprises (PME) en particulier. Au parlement, le PS et Les Verts avaient combattu cette réforme de l'imposition et lancé le référendum. S'agissant de l'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques », la gauche et la droite s'affrontaient également de manière groupée. Lancée par le protecteur de l'environnement Franz Weber, cette initiative demandait qu'en temps de paix, l'on interdise les exercices militaires impliquant des avions de combat à réaction dans les zones de détente touristiques. Concrètement, l'initiative populaire concernait les trois aéroports militaires de Sion (VS), Meiringen (BE) et Payerne (VD).

Tableau 1.2 : Importance personnelle et importance pour le pays de l'objet (ayants-droit au vote)

Importance pour ...	Bruit des avions de combat à réaction		Réforme sur l'imposition des entreprises II	
	le pays en %	personnelle en %	le pays en %	personnelle en %
Très faible (0, 1)	10	28	4	26
Faible (2–4)	22	27	11	17
Moyenne (5)	22	19	21	17
Grande (6–8)	32	19	48	30
Très grande (9, 10)	14	7	16	10
Moyenne arithmétique (N)	5.4 (868)	3.8 (916)	6.4 (827)	4.5 (885)

© IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

Les sondé-es ont attribué une importance plus grande à la réforme de l'imposition des entreprises II qu'à la protection contre le bruit des avions à réaction. Toutefois, dans une comparaison sur le long terme, on a attribué aux deux objets une importance inférieure à la moyenne.¹ Pour les deux objets, seul un nombre relativement peu important

¹ Longchamp, Claude e.a., Les partis et le gouvernement restent sous pression lors des votations : compte-rendu relatif aux rapports VOX sur les tendances pour l'année 2005, Berne (gfs.bern) 2006, p. 10–11.

de citoyennes et citoyens étaient directement touchés par les effets dans un sens strict, à savoir les propriétaires de PME ou les détenteurs de parts significatives dans une société anonyme, resp. les habitants des régions de Sion et de Meiringen. C'est pourquoi il n'est guère étonnant que l'importance personnelle accordée aux objets ait été jugée plus faible que l'importance nationale. Ces valeurs étaient également très basses auprès des non-votant-es, ce qui explique dès lors aussi la faible participation.

Avec 38.2%, la participation se situait nettement en dessous de la moyenne des années précédentes. Elle était aussi nettement plus basse que lors d'une votation populaire identique sur l'armée – 6 juin 1993 –, montée en épingle en vue de plébisciter l'armée. Il s'agissait à l'époque de limiter le nombre de places d'armes (en combinaison, il est vrai, avec une seconde initiative contre de nouveaux avions de combat) et plus de 55% de citoyennes et citoyens s'étaient déplacés aux urnes. Comme toujours, les personnes intéressées par la politique ont été les plus nombreuses à participer. La répartition de l'âge donne l'image habituelle : les personnes à la retraite participent environ trois fois plus que celles de moins de 30 ans. Les personnes les mieux formées et les plus aisées présentent également un taux de participation supérieur à la moyenne. En Suisse romande, la participation dépasse de presque dix points pour cent la Suisse alémanique. En revanche, on n'observe aucune différence significative entre les femmes et les hommes. Les opposants à l'armée ne participent pas plus fréquemment que les partisans de la défense nationale.

Tableau 1.3 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques

Caractéristiques /catégories	Participation en %	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	38	1004	
<i>Intérêt pour la politique</i>			V = 0.43***
Très intéressé-e	68	197	
Assez intéressé-e	47	444	
Pas vraiment intéressé-e	17	216	
Pas du tout intéressé-e	7	133	
<i>Age</i>			V = 0.30***
18 à 29 ans	17	188	
30 à 39 ans	29	218	
40 à 49 ans	41	162	
50 à 59 ans	45	152	
60 à 69 ans	52	163	
70 ans et plus	61	120	
<i>Formation</i>			V = 0.20***
Ecole obligatoire	31	75	
Apprentissage	30	455	
Maturité/études pédagogiques	37	95	
Ecole spécialisée	49	168	
Université, Haute école spécialisée	52	208	
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.13**
Moins de 3000	27	100	
3000–5000	36	194	
5000–7000	43	219	
7000–9000	43	177	
Plus de 9000	44	183	
<i>Langue</i>			V = 0.09**
Allemand	37	707	
Français	47	241	
<i>Positionnement sur un axe gauche-droite</i>			n.s.
<i>Position concernant l'armée</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Sympathie pour un parti</i>			n.s.
<i>Confiance accordée au gouvernement</i>			n.s.
<i>Ville/campagne</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques »

^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

1.2 Formation de l'opinion

1.2.1 La connaissance des objets

Lors du sondage ultérieur, c'est-à-dire dans un laps de temps d'un à maximum douze jours après la votation, un peu plus de la moitié de tous les ayants-droit ont encore réussi à se souvenir spontanément d'au moins un des deux sujets de la votation. Les deux objets ont donc obtenu le même score. 46% de tous les sondé-es se sont souvenus des deux thèmes, 19% encore d'un seul et 35% d'aucun. Chez les personnes qui ont effectivement voté, les connaissances étaient évidemment meilleures. Presque 90% d'entre eux/elles ont pu mentionner au moins l'un des objets et 71% des participant-es au vote se sont encore souvenus des deux objets.

1.2.2 Difficulté à prendre une décision et moment du choix

Les votant-es n'ont eu aucune difficulté à prendre leur décision en ce qui concerne le bruit des avions. Ce choix n'a posé problème qu'à une personne sur huit. Il en allait tout autrement de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises, nettement plus complexe. Il est vrai que, dans la publicité, elle se réduisait à des formules comme « Avantages pour les PME » ou « Pas de cadeaux fiscaux aux riches ». Mais elle comprenait aussi des revendications incontestées, comme la simplification du règlement des transferts de propriété dans les PME. Plus de la moitié des votant-es ont qualifié la décision de difficile, voire très difficile, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de 29% des années 2000–2005.

Tableau 1.4 : Moment du choix et difficultés lors de la formation de l'opinion (en %). Participant-es uniquement.

	Bruit des avions de combat	Réforme sur l'imposition des entreprises II
<i>Moment du choix (N=538)</i>		
6 semaines et plus avant la votation	43	28
3 à 5 semaines avant la votation	20	22
1 à 2 semaines avant la votation	30	39
Quelques jours avant la votation	7	11
<i>Difficultés du choix^a (N=543)</i>		
Plutôt facile	83	40
Plutôt difficile	12	54

^a Le total est inférieur à 100%, car « ne sais pas » et « pas de réponse » ne figurent pas dans le tableau.
^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

La complexité de l'objet sur l'imposition, mais certainement aussi la réalité qui veut que les impôts des entreprises ne font pas partie des sujets de discussion quotidiens de la plupart de citoyennes et citoyens, font que la décision concernant cet objet n'a été prise que tardivement. Exactement la moitié des sondé-es ont indiqué n'avoir pris leur décision définitive qu'au cours des deux dernières semaines avant la votation. Seuls 28% avaient déjà fait² leur choix au moins six semaines avant la votation, à savoir avant le début de la campagne effective. Pour l'initiative sur le bruit des avions de combat, la décision a également été prise tardivement, comparé à d'autres votations. Comme ce choix n'avait pas été considéré comme difficile, il faut très certainement en rechercher la cause dans le faible intérêt rencontré par l'exigence d'une interdiction de vol dans les régions touristiques.

Comme pour toutes les votations fédérales, la presse a été la source d'information principale. Ses contributions rédactionnelles ont permis à 80% des votant-es de se forger une opinion ; une proportion de 51% a également pris en considération les lettres de lecteurs. Les discussions à la télévision ont joué un rôle pour 67% des votant-es, alors que les émissions de radio ont servi de source d'information à 55% d'entre eux/elles. Comme c'est en général le cas, la brochure d'information diffusée par le Conseil fédéral, dont 68% des votant-es ont fait usage, a également été très populaire. Internet n'a été consulté que par 15% des votant-es. Internet, et dans une plus faible mesure la radio, sont les seuls médias qui permettent d'observer des différences d'utilisation significatives : si internet est excessivement apprécié chez les votant-es jeunes (33% dans le groupe d'âge des moins de 30 ans par rapport à 6% chez les personnes d'au moins 70 ans), les personnes plus âgées s'informent essentiellement par le biais de la radio (66% par rapport à 39% dans les tranches d'âge plus jeunes). Toutes les classes d'âge utilisent de manière égale les moyens de propagande traditionnels comme les annonces (43%), les prospectus et circulaires (41%) ainsi que les affiches (30%). Environ une personne sur trois (32%) a également pris connaissance des résultats des enquêtes représentatives menées avant le dimanche de la votation.

² S'agissant des répercussions de la décision tardive sur le résultats des votations, voir ci-dessous, chap. 3.1.

2. L'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques »

2.1 Situation initiale

L'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » a été lancée en automne 2005 par le protecteur de l'environnement Franz Weber et par son organisation « Helvetia Nostra ». Elle visait à interdire en temps de paix les exercices impliquant des avions de combat dans « les zones de détente touristiques ». Aujourd'hui seules trois zones sont à la disposition de l'armée pour l'entraînement de ses 87 avions de combat : le Jura occidental ainsi que les Alpes orientales et occidentales. Des centres touristiques importants se trouvent essentiellement dans les deux dernières régions. Les décolllements particulièrement bruyants ont lieu sur les trois derniers aéroports militaires Sion (VS), Meiringen (BE) et Payerne (VD). Le Conseil fédéral ainsi que le Parlement recommandaient le rejet de l'initiative. La demande de la gauche d'élaborer un contre-projet modéré a échoué.

La campagne a vu s'opposer les deux blocs de gauche et de droite. En plus de l'UDC, du PRD, du PDC et du PEP, la Communauté d'intérêt pour les régions de montagne, qui a souligné l'intérêt manifesté par les régions de montagne pour le maintien des places de travail militaires, s'est engagée en faveur du rejet de l'initiative. Les adversaires argumentaient que l'initiative populaire ne définissait pas le terme de « zones de détente ». Comme le Jura et toute la région alpine représentent un espace de détente, l'entraînement de l'armée de l'air devrait cesser dans l'ensemble du pays, en cas d'acceptation de l'initiative. Il n'y aurait aucune alternative de remplacement en raison de la forte utilisation civile de l'espace aérien dans le Mittelland. Par conséquent, les forces aériennes ne pourraient plus assurer leur mission de sauvegarde de la souveraineté aérienne suisse.

Pour les partisans, une forte restriction des exercices militaires représentait une nécessité en raison des nuisances imposées en matière de bruit et de pollution. A leur avis, l'armée de l'air pouvait évoluer dans d'autres espaces et le recours aux simulateurs de vol lui permettait également de rester opérationnelle. On ne pouvait pourtant ignorer les voix critiques contre l'armée, qui estiment de toute manière que l'armée de l'air est trop importante et trop chère. En plus du PS, des Verts et des grandes organisations de protection de l'environnement, le « Groupe pour une Suisse sans armée » (GSSA) soutenait donc aussi cette initiative.

Après une campagne plutôt molle, l'initiative était nettement rejetée par le peuple et les cantons. Elle n'a trouvé grâce qu'auprès de 31.9% des votant-es et d'aucun canton. Elle a fait un score un peu meilleur en Suisse romande et dans les grandes villes. A Genève, elle a atteint 47.9% et à Bâle-ville 42.7%. Elle n'a pas eu la moindre chance, ni dans les régions campagnardes de Suisse intérieure, ni dans les cantons du Mittelland alémanique, fortement soumis au bruit et à la pollution atmosphérique (Soleure 25%, Argovie 24%, Zurich 29%).

2.2 Perception

Tableau 2.1 : Bruit des avions de combat – Perception des contenus (N=1004)

Perception ^a	Tous les sondé-es %	Participant-es seulement %	Non participant-es seulement %
Réduction du bruit des avions de combat	32	39	25
– dont : explicitement dans les régions touristiques	15	17	11
Transfert d'emplacement (loin des régions touristiques)	28	35	19
Limitation temporelle des vols	17	22	11
Suppression de l'armée de l'air	6	7	5
Initiative de Franz Weber	5	7	2
Réponse fausse / trop compliqué	0	0	0
Ne sais pas / aucune réponse	22	7	39

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.
^c IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

Il était clair pour presque tous/tes les votant-es que l'initiative avait pour but de réduire le bruit occasionné par les entraînements de l'armée de l'air. Une partie d'entre eux/elles pensait que l'initiative populaire exigeait une restriction saisonnière des vols, d'autres s'attendaient à un transfert d'emplacement, loin des zones touristiques. En réponse à la question du contenu de l'objet, l'instigateur de l'initiative, Franz Weber, a été nommé par 6% des personnes ayant voté oui et par 8% des adversaires. Monsieur Weber ayant déjà lancé plusieurs initiatives populaires nationales et cantonales sur le thème de la protection de l'environnement et de la nature, son nom est apparemment devenu, pour certains, une image de marque à laquelle on réagit positivement ou négativement. Le faible intérêt pour le sujet est corroboré par le fait que sur les trois cinquièmes des personnes n'ayant pas voté, 40% n'ont pu faire aucune déclaration sur le contenu de l'initiative, même après la mention de son titre.

2.3 Profil du vote

Bien que, durant la campagne, Franz Weber ait constamment répété que ni lui-même ni son initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » n'était en aucune façon contre l'armée de l'air ou même contre l'armée, c'est la position par rapport à l'armée qui a le plus fortement déterminé le choix de vote (voir *tableau 2.2*). Quiconque trouvait que la Suisse a besoin d'une armée forte rejetait cette initiative quasiment à l'unanimité (87%). En revanche, quiconque pensait que la Suisse est en mesure de renoncer à une défense armée du pays s'exprimait à 65% en faveur de l'initiative. L'auto positionnement de l'électorat sur un axe gauche-droite n'a pas été aussi manifeste. La gauche dans son ensemble a majoritairement soutenu Franz Weber. Il est vrai qu'il le doit exclusivement à la forte approbation de l'extrême gauche; la gauche modérée était partagée exactement en deux. Avec 80% de non, le centre politique a rejeté cette initiative tout aussi nettement que la droite modérée et l'extrême droite (78%, resp. 82%). Les sympathisant-es des quatre partis gouvernementaux ont rejeté l'initiative. Les membres du PS, qui recommandait le oui, l'ont rejetée d'extrême justesse. Une majorité de plus de 80% de l'UDC, du PRD et du PDC ont suivi la recommandation de rejet de leur parti. Ce n'est que chez les partisans des Verts que les voix en faveur du oui avaient tendance à prédominer.

Contrairement à ce qui s'était passé pour l'initiative de Rothenthurm en 1987, qui combattait l'aménagement d'une place d'armes au cœur d'un marais, les partisans n'ont cette fois réussi à convaincre ni le camp des anti militaristes ni celui des protecteurs de l'environnement.³ Bien que cette fois encore, les grandes organisations de protection de l'environnement se soient prononcées en faveur de l'initiative populaire, la position individuelle sur la protection de l'environnement n'a joué qu'un rôle secondaire lors du choix. S'il est vrai que les partisans d'une forte protection de l'environnement émettaient un jugement un peu moins négatif que la moyenne, ils/elles votaient pourtant encore majoritairement (58%) contre l'initiative.

³ Voir à ce sujet Analyse VOX des votations fédérales du 6 décembre 1987, Berne et Zurich 1988, p. 24–28.

Tableau 2.2 : Bruit des avions de combat – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	32	494	
<i>Position sur l'armée</i>			V = 0.44***
Pour une armée forte	13	222	
Opinion mitigée	32	152	
Contre l'armée	65	117	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.37***
Extrême gauche	(71)	42	
Gauche	49	107	
Centre	20	144	
Droite	22	92	
Extrême droite	18	76	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.26***
PS	48	83	
Les Verts	(71)	35	
PDC	19	57	
PRD	(16)	49	
UDC	17	84	
Sans parti	38	99	
<i>Protection de l'environnement / économie</i>			V = 0.21***
Préférence accordée à l'environnement	42	221	
Opinion mitigée	23	221	
Préférence accordée à l'économie	(25)	40	
<i>Affiliation à une organisation de protection de l'environnement</i>			V = 0.18***
Oui / concevable	39	283	
Inconcevable	22	200	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
[©] IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

Les caractéristiques sociales et économiques des votant-es n'ont guère exercé d'influence sur le choix de vote concernant l'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » (voir tableau 2.3). Contrairement au modèle

antérieur lors d'initiatives critiques envers l'armée, les jeunes n'ont pas voté plus fréquemment « pour » que les personnes âgées. Comme on peut le voir dans les résultats par canton, les personnes francophones avaient une attitude un peu plus positive par rapport à la revendication de Franz Weber. Certaines différences ont également été observées dans le comportement de vote des divers groupes de formation, sans qu'il soit possible d'en déduire clairement que plus la formation est élevée, plus la part de oui est importante.

Tableau 2.3 : *Bruit des avions de combat – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales*

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	32	494	
<i>Formation</i>			V = 0.18**
Ecole obligatoire	(13)	32	
Apprentissage	32	178	
Maturité / études pédagogiques	(50)	40	
Ecole spécialisée	24	106	
Université, Haute école spécialisée	37	136	
<i>Langue</i>			V = 0.11*
Allemand	29	361	
Français	41	120	
<i>Age</i>			n.s.
<i>Activité professionnelle</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Revenu du ménage</i>			n.s.
<i>Confession</i>			n.s.
<i>Ville / campagne</i>			n.s.
<i>Etat civil</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques »
^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

2.4 Motifs du choix

Plus haut, dans le profil politique des votant-es, nous avons constaté que la position relative à l'armée suisse était déterminante en ce qui concerne l'approbation de l'initiative contre le bruit des avions de combat. Cette déclaration est confirmée par l'analyse des raisons, exprimées spontanément, de la décision personnelle (*voir tableau 2.4*). Presque trois quarts des personnes ayant voté oui ont indiqué dans le sondage qu'elles étaient également favorables

à l'initiative parce qu'elles étaient fondamentalement opposées à l'armée de l'air ou même à l'armée dans son ensemble. Cet argument, qui ne faisait pas partie de l'argumentaire des initiateurs, a souvent été cité en seconde position, après les raisons concernant la politique de protection environnementale. La première mention concernait la lutte contre le bruit (33%). Éviter les immissions sonores a été indiqué par une petite moitié des partisans de l'initiative. L'argument avancé avant tout par les grandes organisations de protection de l'environnement et des Verts, à savoir que la restriction des vols militaires permettrait de réduire les rejets de CO₂ et d'apporter ainsi une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, a été un motif de décision significatif pour 28% des personnes ayant voté oui. L'argument de politique économique expliquant qu'il fallait empêcher les répercussions négatives du bruit des avions sur le développement touristique des régions concernées n'a joué qu'un rôle secondaire. Il n'a été cité que par 17% des partisans de l'initiative.

Tableau 2.4 : Bruit des avions de combat – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des personnes qui ont répondu ^a	Premières mentions seulement en %
Personnes qui ont voté oui		
Je suis fondamentalement contre l'armée de l'air /armée	72	23
Le bruit doit être combattu partout	47	33
– dont : je souffre personnellement du bruit	34	19
Pour une réduction de la pollution environnementale par l'aviation	28	14
– dont : réduction des émissions de CO ₂	19	11
Les vols militaires nuisent au tourisme	17	7
Je ne sais pas	1	1
Personnes qui ont voté non		
L'armée a besoin de l'armée de l'air et des places d'entraînement	92	45
– dont : serait un premier pas pour la suppression de l'armée	13	5
Le bruit ne me dérange pas, je ne suis pas concerné	21	9
Généralités (mauvaise proposition, etc.)	20	14
L'initiative est trop extrême	14	8
Entraînerait des désavantages économiques pour les régions concernées	11	7
Je ne sais pas	2	2

^a 3 réponses (avec précisions) étaient possibles. En tout, 156/338 sondées ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la première colonne dépasse 100.

^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

L'aspect de politique militaire occupait encore plus clairement le devant de la scène chez les adversaires de l'initiative. Presque tous (92%) étaient convaincus que la Suisse a besoin d'une armée de l'air et que celle-ci doit aussi pouvoir s'entraîner dans les régions de montagne. Ce motif était aussi clairement en tête dans les premières mentions. L'opinion selon laquelle une interdiction des vols d'entraînement nationaux représenterait également le premier pas vers une suppression de l'armée, comme le prétendaient certains adversaires, n'a toutefois été partagée que par 13% des personnes ayant voté non. En outre, ces dernières ont cité relativement souvent des motifs d'ordre général (« c'est mauvais »), ou en tout cas peu spécifique (« cela va trop loin »). Les désavantages économiques pour les régions des trois places militaires dans le cas d'une éventuelle fermeture, avancés par la Communauté d'intérêt pour les régions de montagne, n'ont été entendus que par une personne sur dix ayant voté non.

2.5 Arguments pour et contre

L'argument avancé par le « Groupe pour une Suisse sans armée », à savoir que la Suisse n'avait nul besoin d'une armée de l'air (et donc pas de vols bruyants d'entraînement avec des avions de combat) a opposé très nettement partisans et adversaires de l'initiative. Il est pourtant étonnant de voir que cet argument n'a pas d'effet plus discriminatoire dans le sens que tous les opposant-es à l'armée de l'air ont voté en faveur de l'initiative (voir tableau 2.5). Bien que la position négative représentait le facteur d'explication le plus important pour l'approbation de l'initiative et que cette critique de l'armée ait été citée comme motif de choix par plus de 70% des personnes ayant voté oui, seuls 58% des opposants à l'armée de l'air ont soutenu l'initiative de Franz Weber. Apparemment le fait que l'initiateur se soit distancé de manière aussi nette de l'aspect « critique contre l'armée » s'est avéré être un désavantage pour son initiative populaire. Si tous – et non pas uniquement 58% des adversaires de l'armée de l'air – avaient voté en faveur de l'initiative, celle-ci n'aurait pas été acceptée pour autant, mais elle n'aurait pas subi une telle défaite.

L'un des autres arguments « pour » de la campagne, à savoir celui qui exigeait une meilleure protection de la population directement touchée par le bruit des avions, a été largement approuvé tant chez les partisans que chez les adversaires de l'initiative. Pour les adversaires, l'interdiction des vols réclamée à cet effet allait apparemment trop loin. L'argument des répercussions du bruit des avions sur le tourisme dans ces régions a été évalué de manière controversée. Alors que les partisans de l'initiative y voyaient des conséquences négatives, les adversaires n'y croyaient pas. Comme nous l'avons vu plus haut dans les motifs exprimés spontanément pour la décision de vote, cet argument économique n'a de toute façon joué qu'un rôle secondaire dans les réflexions des citoyennes et citoyens.

Lors de l'analyse de l'approbation des arguments « contre », on observe – encore plus nettement que dans les arguments « pour » – que la position négative sur l'armée – ou au moins sur l'armée de l'air – a été déterminante pour le choix du vote des personnes ayant voté oui. Tout comme les adversaires de l'objet, elles ne sont pas d'accord avec le principe du Pierre noir et rejettent majoritairement un transfert des entraînements de l'armée de l'air suisse dans le Mittelland ou à l'étranger. Elles se différencient pourtant nettement des adversaires

dès lors qu'il s'agit du maintien des entraînements de l'armée de l'air. Presque trois quarts d'entre elles sont d'avis qu'il est possible d'y renoncer, puisque l'armée de l'air ne fournit de toute façon aucune contribution à la sauvegarde de l'espace aérien suisse.

Tableau 2.5 : Bruit des avions de combat – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votantes en pour cent

		D'ac- cord	Pas d'ac- cord	Ne sais pas	Cohé- sion ^a
Arguments « pour » « La population qui vit aux alentours des aéroports militaires de Sion, Meiringen et Payerne doit être mieux protégée du bruit des avions militaires »	Total	69	24	7	41
	Oui	91	6	3	
	Non	59	33	8	
« Le bruit et la pollution de l'environnement des vols d'entraînement de ces avions de combat fait fuir les touristes »	Total	37	59	4	58
	Oui	67	30	3	
	Non	23	72	5	
« La Suisse n'a pas besoin d'avions de combat »	Total	34	63	3	58
	Oui	63	35	2	
	Non	21	76	3	
Arguments « contre » « L'initiative met en danger la rapidité d'intervention de l'armée pour la protection de l'espace aérien suisse »	Total	58	36	6	88
	Oui	22	72	6	
	Non	75	19	6	
« Les couloirs aériens civils ne permettent pratiquement pas de déplacer les espaces d'entraînement de l'armée de l'air »	Total	56	23	21	78
	Oui	40	37	23	
	Non	63	17	20	
« Un transfert des vols d'entraînement à l'étranger n'est pas accepté par les Etats partenaires »	Total	58	23	19	71
	Oui	53	26	21	
	Non	61	21	18	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 69% de tous les votantes (91% de ceux/celles qui ont voté oui; 59% de ceux/celles qui ont voté non) étaient d'accord avec le premier argument (« la population ... »), 24% (6% de ceux/celles qui ont voté oui et 33% de ceux/celles qui ont voté non) l'ont rejeté et 7% (3%; 8%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>ⁿ Total des votant-es qui ont répondu = 492-404.</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. « contre ») votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008</p>					

3. Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II

3.1 Situation initiale

La réforme de l'imposition des entreprises II concernait un paquet de mesures permettant d'améliorer les conditions cadres des entreprises en général et des petites et moyennes entreprises (PME) en particulier. Au Parlement, les décisions qui, par exemple, facilitent le transfert de propriété d'une entreprise à un successeur par un abattement fiscal sur le produit de la vente, étaient restées largement incontestées. En revanche, l'assouplissement de la dénommée double imposition des dividendes était rejeté par la gauche. Celle-ci consiste dans le fait que les dividendes sont imposés une première fois en tant que recettes d'entreprise, puis une seconde fois en tant que revenu personnel. Le parlement décidait que les dividendes versés par la Confédération à une personne physique ne seraient plus imposables qu'à 60% si cette personne participe à hauteur d'au moins 10% au capital-actions de la société. Cette limite de 10% du capital-actions avait été introduite afin que les propriétaires de petites entreprises en profitent, puisque dans les grands groupes, il est excessivement rare qu'une personne possède à elle seule un dixième des actions ou davantage. Exception faite de Berne (où elle a été introduite le 24 février lors d'une votation populaire cantonale parallèle) et de Bâle-ville (où elle est en préparation), tous les cantons de Suisse alémanique connaissent déjà une réglementation similaire.

Le PS et Les Verts ont combattu cet objet au parlement et lancé le référendum. Pour la gauche, l'assouplissement de la double imposition économique des revenus représentait un cadeau fiscal aux riches inutile et même anticonstitutionnel. A son avis, le manque à gagner qui en résulterait forcerait l'Etat à de nouvelles mesures d'économie dans le domaine social. Le montant de la perte des impôts a toutefois été sujet à controverse. Le Conseil fédéral et les partis bourgeois ont avancé que les impôts économisés seraient réinvestis, ce qui aurait des répercussions positives sur la croissance économique et donc sur les futures recettes fiscales.

Au cours de la campagne pour la votation populaire, le PS, les Verts et le PEP s'engageaient aux côtés des syndicats contre la réforme. L'UDC, le PRD, le PDC et les libéraux la soutenaient, conjointement avec les associations d'entrepreneurs Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers. Tant il est vrai que la confrontation avec les adversaires était assez véhémente. Ces derniers essayaient de mettre en rapport cet objet avec le dédommagement accordé à des gestionnaires de banque, dédommagement ressenti par de larges cercles comme scandaleux. Manifestement, suite à l'influence de sondages qui pronostiquaient une nette acceptation de l'objet, les partisans cessaient pratiquement leur publicité environ deux semaines avant la votation, ce qui a failli se retourner contre eux. Comme nous l'avons présenté plus haut, seul-e un-e votant-e sur deux avait déjà pris sa décision deux semaines avant la votation (*voir ci-dessus, tableau 1.4*). Notre analyse ultérieure confirmait que chez ces personnes, qui avaient pris leur décision tôt, le oui était clairement dominant (57% oui à 43% non). L'autre moitié des votant-es,

qui n'a forgé son opinion que durant les deux dernières semaines avant la votation, a bien failli renverser la tendance. Quiconque ne se décidait qu'à ce moment-là rejetait cet objet dans une proportion de 56% à 44%. Il s'agissait d'une part d'un effet mobilisateur. Parmi ces « décideurs tardifs », les personnes qui se classent à gauche étaient sur-représentées. On peut d'autre part observer un effet de campagne. Les votant-es du centre politique qui se décidaient tardivement étaient plus sceptiques par rapport à la réforme que ceux/celles dont l'opinion était déjà faite au moins deux semaines avant la date de la votation. Dans ce groupe, l'approbation se réduisit de 60% à 51%.

La loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises II a été acceptée de manière excessivement serrée, avec 50.5% de voix favorables. L'avance des partisans s'élevait à moins de 20'000 voix. Fondamentalement l'approbation diminuait d'est en ouest. Genève représente une exception importante, puisqu'il est le seul canton francophone à avoir accepté l'initiative.

3.2 Perception

Presque tous/toutes les votant-es savaient que cet objet se rapportait à une modification de l'imposition des entreprises. Environ 40% citaient explicitement une réduction fiscale pour les PME, resp. la réduction de l'imposition des dividendes. Bien que le sujet de controverse ait été avant tout l'imposition des dividendes, la première mention concernait généralement l'amélioration de la situation des PME, alors que l'imposition des dividendes était mentionné accessoirement. L'assouplissement de la double imposition des revenus d'entreprise, combattu par la gauche, était pourtant incontestablement plus connu que la simplification fiscale du règlement des transferts de propriété des PME, que les partisans présentaient comme un argument important.

Tableau 3.1 : Réforme de l'imposition des entreprises – Perception des contenus (N=1004)

Perception ^a	Tous les sondé-es %	Participant-es seulement %	Non participant-es seulement %
Amélioration des conditions cadres pour les PME	31	44	23
– dont : amélioration par la réduction des impôts	26	37	21
– dont : simplification du transfert de propriété	2	4	1
Réduction de l'imposition des dividendes d'actions	25	43	14
– dont : suppression de la double imposition	11	20	6
Raisons d'ordre général (adaptation des impôts, etc.)	12	17	9
Réponse fausse	2	2	2
Ne sais pas / aucune réponse	41	10	58

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.
^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

3.3 Profil du vote

L'influence la plus forte sur la décision de vote concernant la réforme de l'imposition des entreprises a été exercée par le classement sur une échelle gauche-droite (voir tableau 3.2). La gauche a rejeté l'objet massivement (la gauche modérée avec 76%, l'extrême gauche avec 87%). Le centre politique l'a approuvé de manière serrée (56%) et la droite a voté en faveur de la réforme à hauteur de trois contre un. Le soutien le plus important a été le fait de personnes qui se classent très à gauche (82% de oui). La sympathie pour un parti a été quasiment aussi importante que le classement sur l'échelle gauche-droite. Les partisans du PS et des Verts ont suivi de manière quasi unanime la recommandation de rejet de leur parti. On ne notait guère de différence entre les partisans des trois grands partis bourgeois, qui votaient à plus de 70% en faveur de la réforme ; il est vrai que le soutien du PRD était un peu plus important. Comme la position concernant l'économie de marché était étroitement liée au classement sur l'échelle gauche-droite et à la préférence pour un parti, il n'est guère étonnant de constater qu'elle a également eu des répercussions sur le comportement de vote. Quiconque souhaite des interventions étatiques dans l'économie de marché rejetait la réforme de l'imposition à 88%, quiconque milite pour une concurrence économique totalement libre la soutenait à 69%. Tout comme les partisans des partis de gauche, les membres ou sympathisants des syndicats s'exprimaient contre la réforme de l'imposition des entreprises d'une manière souvent supérieure à la moyenne (72% de non).

Tableau 3.2 : Réforme de l'imposition des entreprises – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	51	458	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.47***
Extrême gauche	(13)	40	
Gauche	24	104	
Centre	56	131	
Droite	71	87	
Extrême droite	82	67	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.41***
PS	18	78	
Les Verts	(12)	34	
PDC	72	50	
PRD	(79)	48	
UDC	72	74	
Sans parti	51	92	
<i>Système économique</i>			V = 0.37**
Pour une intervention étatique	22	73	
Opinion mitigée	39	148	
Pour la libre concurrence	69	219	
<i>Affiliation à un syndicat</i>			V = 0.25***
Oui / concevable	28	110	
Exclue	58	338	
<i>Affiliation à une association d'entrepreneurs</i>			V = 0.21***
Oui / concevable	71	116	
Exclue	46	322	
<i>Intérêt politique</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques »
^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

Parmi les caractéristiques sociales et économiques, seuls le revenu du ménage et la position professionnelle ont eu un impact sur la décision de vote (*voir tableau 3.3*). Plus la situation financière d'une personne était bonne, plus elle soutenait facilement cet objet. Il est vrai que l'on observe un excédent de oui uniquement chez les votant-es dont le revenu mensuel s'élève au moins à 9000 francs (le fait que les personnes au revenu bas

ait également voté en faveur de la réforme sur l'imposition ne peut être considéré que comme tendance non-avérée au niveau statistique, vu le faible nombre de cas). Les indépendant-es et les cadres supérieur-es, qui bénéficient le plus de la réforme, ont accepté cette dernière à une majorité des deux tiers. Les employé/es qui occupent des fonctions de cadre moyen et inférieur l'ont rejetée de manière tout aussi nette – à 55% – que les employé/es sans fonction de cadre. En revanche, le sexe, la formation formelle et la langue n'ont joué aucun rôle dans la décision.

Tableau 3.3 : Réforme de l'imposition des entreprises – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	51	458	
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.24***
Moins de 3000	(59)	34	
3000–5000	36	81	
5000–7000	42	113	
7000–9000	48	95	
Plus de 9000	67	101	
<i>Statut professionnel du ménage</i>			V = 0.20**
Indépendant	68	74	
Cadre supérieur	(65)	43	
Cadre moyen ou inférieur	45	245	
Employé-e sans fonction de cadre	45	55	
<i>Age, formation, sexe, confession, langue, ville/campagne</i>			n.s. n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques »
^o IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

3.4 Motifs du choix

Le motif le plus cité par les partisans de cette réforme – avec 74% des réponses – était l'intention d'améliorer de manière générale la situation des petites et moyennes entreprises (voir tableau 3.4). Avec 36%, ce motif dominait aussi nettement parmi les premières mentions. Une petite moitié des personnes ayant voté oui ont indiqué explicitement la réduction des impôts pour les PME comme motif de leur choix, bien que l'assouplissement de l'imposition des dividendes ne soit de loin pas primordial pour toutes. Les sondé-es se sont assez souvent contenté-es de déclarer que l'objet était une bonne chose (26%) ou qu'il avait été recommandé par le Conseil fédéral (7%). Un partisan sur sept mentionnait son intérêt personnel en tant que propriétaire ou co-propriétaire d'une petite entreprise.

Le motif le plus important pour le rejet de la réforme de l'imposition des entreprises était l'opinion qu'une partie des contribuables pourrait être avantagée par rapport à une autre. Plus de 60% des adversaires se sont exprimés dans ce sens. Pour plus de la moitié des personnes ayant voté non, cet objet ne représentait rien d'autre qu'un cadeau fiscal aux gens fortunés. Cet argument, mis en exergue par le PS et les syndicats dans leur propagande, a été mentionné en premier lieu par 48% des personnes ayant voté non. Soit elles qualifiaient cet objet de cadeau fondamental fait aux riches (26% des premières mentions), soit elles rejetaient la réforme parce qu'elles ne pouvaient elles-mêmes en profiter comme personne fortunée (22%). Souvent ceux/celles qui avaient voté non relativisaient cet argument en rappelant que la réforme n'apporterait rien à la plupart des PME, parce que celles-ci ne sont majoritairement pas organisées sous forme de société anonyme.

Tableau 3.4 : Réforme de l'imposition des entreprises – Motifs des votantes
(plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des personnes qui ont répondu ^a	Premières mentions seulement en %
Personnes qui ont voté oui		
Améliorer la situation pour les PME	74	36
Réduction des impôts pour les entreprises (avant tout PME)	46	22
– dont : suppression de la double imposition	17	11
Généralités (bon objet, etc.)	26	18
Je suis personnellement concerné-e (en tant que propriétaire de PME, etc.)	14	12
Recommandation du Conseil fédéral	7	4
Je ne sais pas	1	1
Personnes qui ont voté non		
Faux sur le plan de la politique fiscale	62	33
– dont : cadeau fiscal pour les gros actionnaires et les riches	42	26
– dont : critique concernant la limite des 10%	9	3
Raisons personnelles (je n'en profite pas, etc.)	49	26
– dont : avantages injustes aux riches	32	22
N'apporte rien aux PME	37	12
– dont : à la place des PME, de riches actionnaires en profiteront	20	5
Motifs d'ordre général (mauvaise loi, etc.)	22	15
Je ne sais pas	2	2

^a 3 réponses (avec précisions) étaient possibles. En tout 232/226 sondées ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la première colonne dépasse 100.
^c IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008

3.5 Arguments pour et contre

Parmi les trois arguments « pour » de la campagne, que nous avons testés, un seul était réellement controversé : la déclaration qu'une baisse d'impôts pour les entreprises aurait des répercussions positives sur la croissance économique (*voir tableau 3.5*). Presque toutes les personnes ayant voté oui (88%) se déclaraient d'accord avec cette thèse, alors qu'une majorité de celles qui ont voté non (55%) la rejetaient. A quelques détails près, les adversaires et les partisans partageaient l'avis que les désavantages fiscaux des PME devaient être supprimés. Apparemment, la réforme sur l'imposition des entreprises proposée par le Conseil fédéral et le parlement ne représentait pas le bon moyen d'y parvenir pour presque 49.5% des citoyennes et citoyens qui avaient voté non. L'aspect international de la politique fiscale n'a guère joué de rôle lors de la décision de vote. Certes l'opinion que la Suisse devait adapter sa politique fiscale à cette concurrence internationale prédominait aussi chez les adversaires ; toutefois, pour eux/elles, cela ne représentait aucune raison d'approuver l'objet présenté. L'important pourcentage de personnes sans opinion confirme que cet argument n'était guère significatif pour la formation de l'opinion.

Les contre-arguments avancés par le PS, les Verts et les syndicats ont opposé les deux camps de manière bien plus marquée. 84% des personnes qui ont voté non, mais seulement 15% de celles qui ont voté oui, pensaient que cette réforme ne profiterait qu'aux riches. Une majorité de 60% des adversaires, mais seulement 11% des partisans, trouvaient par principe qu'une baisse des impôts limitée aux entreprises était injuste. Ces deux contre-arguments se sont avérés les plus convaincants pendant toute la campagne : 84% des personnes qui approuvaient au moins l'un d'entre eux ont déposé un non dans l'urne. L'argument de gauche selon lequel les baisses d'impôts entraînent automatiquement un manque à gagner pour l'Etat et donc une réduction de ses prestations a été moins sujet à controverse. Un bon 60% des adversaires de la réforme, mais aussi un faible 40% des votant-es du oui se sont déclaré-es d'accord avec cet argument.

Tableau 3.5 : Réforme de l'imposition des entreprises – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votantes en pour cent

		D'ac- cord	Pas d'ac- cord	Ne sais pas	Cohé- sion ^a
Arguments « pour » « Il faut supprimer les désavantages fiscaux des PME »	Total	80	16	4	59
	Oui	92	4	4	
	Non	67	28	5	
« Une réduction de l'imposition des bénéfiques entraîne une croissance économique et crée des places de travail »	Total	62	29	9	73
	Oui	88	5	7	
	Non	34	55	11	
« La concurrence fiscale internationale force la Suisse à optimiser constamment sa position fiscale »	Total	58	27	15	60
	Oui	69	17	14	
	Non	47	38	15	
Arguments « contre » « Seuls les riches profitent d'une réduction de l'imposition des bénéfiques »	Total	49	44	7	84
	Oui	15	76	9	
	Non	84	11	5	
« Les réductions d'impôt signifient moins de recettes pour l'Etat et la réduction de ses prestations »	Total	50	42	8	61
	Oui	39	53	8	
	Non	62	31	7	
« Une réduction de l'imposition des bénéfiques est injuste »	Total	35	53	12	84
	Oui	11	79	10	
	Non	60	27	13	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 80% de tous les votant-es (92% de ceux/celles qui ont voté oui ; 67% de ceux/celles qui ont voté non) étaient d'accord avec le premier argument (« désavantage fiscal de PME ... »), 16% (4% de ceux/celles qui ont voté oui et 28% de ceux/celles qui ont voté non) l'ont rejeté et 4% (4%; 5%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votant-es qui ont répondu = 455-458.</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. « contre ») votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>^c IPW/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008</p>					

4. Données méthodologiques

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage durant les deux semaines qui ont suivi la votation du 24 février 2008. Presque 75% des interviews ont été réalisés au cours de la première semaine. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur. Il était impossible aux intervieweurs/euses et aux sondé-e-s de s'en apercevoir, mais elles/ils en avaient été informés au préalable. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officielles de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménage). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayant-droit au vote du même ménage). L'échantillonnage comprend 1004 personnes. Pour les personnes n'ayant pas participé à la votation populaire, seule une partie de l'interview a été réalisée. Seules 7175 adresses seraient entrées en ligne de compte pour une interview sur les 10'368 sélectionnées à l'origine. 1238 n'ont pas pu être contactées, dans 2193 ménages, il n'y avait aucune personne cible (ayant droit au vote suisse selon les quotas pour le sexe, la langue et l'âge) et 2722 personnes cibles ont refusé de répondre à l'interview ou y ont mis fin. Ainsi la couverture (pourcentage total des interviews effectués et utilisés par rapport aux adresses envisagées à l'origine) se situe à 26,9%. Comparativement aux analyses Vox antérieures, cela correspond à la valeur moyenne⁴.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le premier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite au hasard se situe en dessous de cinq pour cent, dans le dernier cas, cette vraisemblance se situe en dessous de un pour mille. Les conventions statistiques des sciences sociales considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont plus significatives. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois, ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également pour leur calcul le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

⁴ Voir également à ce sujet et à d'autres données techniques: Longchamp, Claude e.a., Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 24 février 2008, Berne 2008.

La représentativité démographique est largement garantie. Les écarts constatés dans diverses caractéristiques sociales et géographiques telles que les classes d'âge, le sexe, la région linguistique et la forme d'habitat, s'élèvent au maximum à 3,0% (pour le sexe et la forme d'habitat), ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage. Comme toujours, les participantes au vote sont sur-représenté-es. Toutefois, avec 16 points pour cent, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures⁵. Dans le sondage, la part des sondé-es qui ont indiqué avoir approuvé les objets est trop haute de deux points pour cent pour l'initiative contre le bruit des avions de combat et trop basse d'un point pour cent pour la réforme de l'imposition des entreprises. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote⁶.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1004 personnes) donne une marge de confiance de +/- 3.1 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreint, par ex. pour les 494 participantes à la votation concernant le bruit des avions de combat, cette marge augmente à +/- 4.5 points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30% à +/- 4.1 et de 80%:20% à +/- 3.6).

⁵ Si l'on part de ceux/celles qui donnent des indications quant à leur choix de vote, la sur-représentation se réduit à 14 points pour cent.

⁶ Voir à ce sujet Longchamp e.a., a.a.O., p. 22-23.

5. Principaux résultats de l'analyse des votations du 24 février 2008

Le 24 février 2008, les électrices et électeurs approuvaient une révision de loi et rejetaient une initiative populaire. La révision de la loi concernait un paquet de réduction des impôts pour les entreprises et leurs propriétaires. Le PS et les Verts avaient combattu cet objet baptisé « Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II » et lancé le référendum. S'agissant de l'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques », la gauche et la droite s'affrontait également. Lancée par le protecteur de l'environnement Franz Weber, cette initiative demandait qu'en temps de paix, l'on interdise les exercices militaires impliquant des avions de combat à réaction dans les zones de détente touristiques. Concrètement, l'initiative populaire concernait les trois aéroports militaires de Sion (VS), Meiringen (BE) et Payerne (VD).

Seuls 38.2% des électeurs ont pris part à la votation, chiffre nettement inférieur à la moyenne des dernières années. Lors de votations antérieures, dès lors qu'il s'agissait de restreindre les activités de l'armée, les citoyennes et citoyens se mobilisaient bien davantage (par ex. 55% lors de l'initiative populaire pour une limitation du nombre de places d'armes, le 6 juin 1993). Les sondé-es ont estimé que les nouveautés introduites dans l'imposition des entreprises étaient plus importantes que l'initiative populaire. Dans une comparaison sur le long terme, les deux objets ont toutefois été qualifiés de peu importants.

Les votant-es n'ont eu aucune difficulté à prendre leur décision en ce qui concerne le bruit des avions de combat à réaction. Il en allait autrement de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises, nettement plus complexe. Il est vrai que, dans la publicité, elle se réduisait à des formules comme « Avantages pour les PME » ou « Pas de cadeaux fiscaux aux riches ». Mais elle comprenait aussi des revendications incontestées, comme la simplification du règlement des transferts de propriété dans les PME. C'est pourquoi, concernant la réforme de l'imposition, un nombre élevé de votantes ont qualifié leur décision de difficile. De ce fait, beaucoup d'entre eux se sont déterminés tardivement. La moitié exactement a indiqué n'avoir pris une décision définitive que dans les deux dernières semaines avant la votation. Ce qui a failli être fatal aux partisans de la réforme. En s'appuyant sur des sondages d'opinion, qui pronostiquaient une acceptation sans équivoque de l'objet, ces derniers ont pratiquement cessé leur publicité deux semaines avant la votation. Certes, notre analyse ultérieure confirmait la proportion nettement supérieure de personnes qui avaient pris leur décision au moins deux semaines avant la votation. Toutefois, celles qui étaient encore indécises à ce moment-là ont failli renverser ce rapport dans les deux dernières semaines. Quiconque ne prenait sa décision que maintenant déposait majoritairement (56%) un non dans l'urne.

L'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques »

Les votant-es connaissaient le thème de la votation. Il était clair pour presque tous que l'initiative avait pour but de réduire le bruit des avions de combat à réaction. Une partie d'entre eux pensait que l'initiative populaire exigeait une restriction saisonnière des vols, d'autres s'attendaient à un transfert d'emplacement, loin des zones touristiques.

Bien que, durant la campagne, Franz Weber ait constamment répété que ni lui-même ni son initiative populaire « Contre le bruits des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » n'était en aucune façon dirigé contre l'armée ou l'armée de l'air, c'est la position par rapport à l'armée qui a le plus fortement déterminé le choix du vote. Quiconque trouvait que la Suisse avait besoin d'une armée forte rejetait cette initiative populaire quasiment à l'unanimité (87%). En revanche, quiconque pensait que la Suisse est en mesure de renoncer à une défense armée du pays s'exprimait à 65% en faveur de l'initiative. L'influence du classement de l'électorat sur un axe gauche-droite n'a pas été aussi évident. Une majorité de oui se retrouve exclusivement parmi l'extrême gauche, alors que la gauche modérée est partagée exactement en deux. Les sympathisant-es des quatre partis gouvernementaux ont rejeté cette initiative. Les membres du PS, qui recommandait le oui, l'ont rejetée de justesse. Une majorité de plus 80% de l'UDC, du PRD et du PDC ont suivi la recommandation de rejet de leur parti respectif.

Contrairement à ce qui s'était passé pour l'initiative de Rothenthurm en 1987, qui combattait l'aménagement d'une place d'armes au cœur d'un marais, les partisans n'ont cette fois réussi à convaincre ni le camp des anti militaristes ni celui des protecteurs de l'environnement. S'il est vrai que ces derniers considéraient l'initiative de manière un peu plus positive que la moyenne, ils étaient pourtant encore presque 60% à voter en sa défaveur.

Les caractéristiques sociales et économiques de l'électorat n'ont guère eu d'influence sur la décision concernant l'initiative populaire « Contre le bruits des avions de combat à réaction dans les zones touristiques ». Contrairement au schéma constaté jusqu'ici pour les thèmes anti militaristes, les jeunes n'ont pas voté davantage en faveur de cette initiative que les personnes âgées.

L'analyse des motifs exprimés spontanément pour justifier la décision personnelle confirme que la position par rapport à l'armée suisse a été déterminante pour l'appréciation de l'initiative contre le bruit des avions de combat. Presque trois quart des personnes ayant voté oui ont indiqué dans le sondage qu'elles étaient également favorable à l'initiative parce qu'elles étaient fondamentalement opposées à l'armée de l'air ou même à l'armée dans son ensemble. Eviter les immissions sonores représentait le second motif et a été indiqué par une petite moitié des partisans de l'initiative. L'aspect de politique militaire occupait encore plus clairement le devant de la scène chez les opposant-es à l'initiative. Presque tous (92%) ont indiqué qu'ils/elles avaient voté non parce que la Suisse a besoin d'une armée de l'air et que celle-ci doit aussi pouvoir s'entraîner dans les régions de montagne. Une majorité d'entre eux approuvait également l'argument selon lequel les riverains des trois places militaires doivent pouvoir être protégés le mieux possible contre le bruit.

La loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises II

Presque tous les votantes savaient que cet objet se rapportait à une modification de l'imposition des entreprises. La double imposition économique des revenus, combattue par la gauche, était bien plus connue que la simplification du règlement des transferts de propriété des PME, présenté par les partisans comme un argument important.

L'influence la plus forte sur la décision de vote concernant la réforme de l'imposition des entreprises a été exercée par le classement sur une échelle gauche-droite. La gauche a rejeté l'objet massivement (la gauche modérée à 76%, l'extrême gauche à 87%). Le centre politique s'est exprimé de manière relativement serrée (56%) et la droite a voté en faveur de la réforme à hauteur de trois contre un. La sympathie pour un parti a été quasiment aussi importante que le classement sur une échelle gauche-droite. Les partisans du PS et des Verts ont suivi de manière quasi unanime la recommandation de rejet de leur parti. Il en va de même pour les membres ou sympathisant-es des syndicats, qui se sont aussi fortement exprimés contre la réforme de l'imposition des entreprises (72% de non). On ne notait guère de différence entre les partisans des trois grands partis bourgeois UDC, PRD et PDC; ils ont voté à plus de 70% en faveur de la réforme.

Parmi les caractéristiques sociales et économiques, seuls le revenu du ménage et la position professionnelle ont eu un impact sur la décision de vote. Plus la situation financière d'une personne était bonne, plus elle soutenait facilement cet objet. Les entrepreneurs et les cadres supérieurs, qui entrent de préférence en ligne de compte comme actionnaires privilégiés de PME, ont approuvé cette réforme à une majorité des deux tiers. En revanche, le sexe, la formation formelle et la langue n'ont joué aucun rôle dans la décision.

L'amélioration générale de la situation des PME grâce à la réforme de l'imposition a été le motif le plus cité par ses partisans. Une moitié de ceux/celles qui ont voté oui a indiqué explicitement la réduction des impôts pour les PME comme motif de son choix, bien que l'assouplissement de l'imposition des dividendes ne soit de loin pas primordial pour tous. Le motif le plus important pour le rejet de la réforme de l'imposition des entreprises était l'opinion que de ce fait, une partie des contribuables serait avantagée par rapport à une autre. Plus de 60% des adversaires se sont exprimés dans ce sens. Pour plus de la moitié des personnes ayant voté non, cet objet ne représentait rien d'autre qu'un cadeau fiscal caché aux gens fortunés.

Parmi les trois arguments « pour » de la campagne que nous avons testés, un seul était réellement controversé : la déclaration qu'une baisse d'impôts pour les entreprises aurait des répercussions positives sur la croissance économique. Presque toutes les personnes ayant voté oui (88%) se déclaraient d'accord avec cette thèse, alors qu'une majorité des votant-es du non 55% la rejetait. Les contre-arguments avancés par le PS, les Verts et les syndicats ont reçu un accueil encore plus mitigé: 84% des personnes qui ont voté non, mais seulement 15% de celles qui ont voté oui, pensaient que cette réforme ne profiterait qu'aux riches. Une majorité de 60% des adversaires, mais seuls 11% des partisans, jugeaient par principe injuste une baisse des impôts limitée aux entreprises. Ces

deux contre-arguments se sont avérés les plus convaincants pendant toute la campagne : quiconque les approuvait a voté à raison de 84% contre la réforme sur l'imposition des entreprises.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat. L'institut de recherches gfs.bern a réalisé le sondage au cours des deux semaines qui a suivi la votation populaire du 24 février 2008. 75% des interviews ont eu lieu dans la première semaine après la votation. L'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a analysé les données. Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 47 enquêteurs/euses. En tant qu'instance de contrôle, l'institut de recherches gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur. Bien que les enquêteurs/euses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir, ils étaient pourtant au courant de cette possibilité. L'échantillon de personnes interviewées a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1004 ayants-droit au vote.

P.P.

3001 Berne